



Bulletin
Municipal

n° 4 juillet 2017

Grandparigny



Le Grandparignais



Fidèles aux engagements pris à la création de la Commune Nouvelle de Grandparigny, nous respectons la charte votée à cette occasion par les conseillers municipaux.

Les projets de chaque conseil communal se réalisent et à la satisfaction des maires délégués et de leurs habitants sont même plus importants pour les communes déléguées de Chèvreville, Martigny et Milly. Si sur Parigny il y a de gros chantiers, ceux-ci étaient programmés et finançables. Les aides obtenues de l'État et du Conseil Départemental nous ont permis de voter un budget sans augmenter pour la 9^e année, les taux communaux et ceci après avoir l'an dernier voté à la baisse la moyenne des taux communaux (foncier et habitation).

Le fonctionnement de notre commune nouvelle se déroule en bonne harmonie. La volonté de l'ensemble des conseillers municipaux de fleurir nos bourgs a été récompensée l'an dernier par l'attribution d'un prix spécial du département "Commune Nouvelle". Notre union se réalise tout en gardant et valorisant nos communes. Nous faisons partager notre volonté de bien accueillir "*qui plante un arbre plante le bonheur*" (proverbe chinois).

Nous espérons communiquer auprès de tous une qualité de vie, dans cette période où la violence est trop souvent présente.

L'ensemble des adjoints, des conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons, un bon été.

Gérard Loyer, Maire.

Bulletin semestriel d'information de la commune de Grandparigny

Mairie : 75 rue St-Berthevin 50600 Grandparigny

☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32

Courriel : mairie.grandparigny@orange.fr

site internet : www.grandparigny-50.fr

Responsables : Gérard Loyer et Pierre Monier

Co-rédacteurs : Régine Mottais, Marie Pelé et Patrice Garnier

conception et impression : imp provinces - Parigny





Guide pratique

Mairie de GRANDPARIGNY: maire M. Gérard Loyer

Tel : 02.33.49.14.15 – Fax : 02.33.49.85.32

Courriel: mairie.grandparigny@orange.fr

Site: www.grandparigny.com

Mairie déléguée de Chèvreville: maire M. Gilbert Daniel

Téléphone: 02 33 49 48 90

Courriel: mairie.chevreville038@orange.fr

Mairie déléguée de Martigny: maire M. Gérard Esneu

Téléphone: 02 33 49 00 02

Courriel: mairiemartigny@wanadoo.fr

Mairie déléguée de Milly: maire Mme Marie-Claude Hamel

Téléphone: 02 33 49 23 10

Courriel: milly.mairie@orange.fr

Permanences secrétariats

Parigny

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12h30

Chèvreville

Lundi de 15h30 à 18h

Martigny

Vendredi de 14h à 18h30

Milly

Vendredi de 15h à 18h30

Ecole Publique

Directrice Mme Morin: 02 33 49 46 50

Restaurant scolaire

Mme Cheval 02 33 49 50 83

Garde d'enfants

Crèche halte garderie " Les Pitchouns " à Sa Hilaire du Harcouët.

Assistantes maternelles: RAM St Hilaire 02 33 49 79 46 10 ou mairies.

Contact 02 33 79 46 10

Résidences personnes âgées

Foyer logement "Les Hirondelles"

02 33 79 33 40

Résidence des Quatre Pommiers

06 77 36 01 84

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Renseignements dans toutes les mairies.

Responsable: Mme Marie Claude Hamel 02 33 49 23 10

Une permanence est assurée par Mme Jouenne le jeudi matin à la mairie de Grandparigny.

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie de Grandparigny le mardi de 13 h 30 à 15 h 30

06 82 44 21 04

Salles polyvalentes

Réservations et renseignements dans toutes les mairies.

Tarif commun pour les habitants de la Commune

Salle paroissiale Parigny

Presbytère 02 33 49 12 21

Numéros d'urgence: n'oubliez pas de préciser votre village et le nom de votre commune déléguée.

Pompiers 18 ou 112

Médecin de garde

Service des eaux et assainissement

Gendarmerie 17

116 117

STGS 08 10 12 13 18 ou mairies

Samu 115

Pharmacie de garde

Gaz 0 800 47 33 33 ou mairies

08 90 71 71 38



Guide pratique

Collecte Ordures ménagères



Depuis le 1er janvier 2012, la collecte et le traitement des ordures ménagères sont exercés par la Communauté d'Agglomération. Cette collecte est réalisée de porte à porte sur tout le territoire communal:

- Chèvreville le vendredi à partir de 5h30
- Martigny: le mercredi à partir de 13h00
- Milly le mercredi à partir de 10h
- Parigny le vendredi à partir de 5h30

La collecte est maintenue le vendredi 14 juillet à Chèvreville et à Parigny

TRI SÉLECTIF

Des points d'apport volontaire pour le tri sélectif sont à votre disposition :

- Chèvreville Martigny: bourg
- Milly: Salle communale
- Parigny: place de la Douenne, parking Carrefour Market, entrée des Hironnelles

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'Y DÉPOSER DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES OU AUTRES DÉTRITUS SOUS PEINE DE SANCTION



Déchetterie intercommunale

Les Pare-Balles St Hilaire du Harcouët 02 33 91 77 93

Horaires d'ouverture

Lundi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 14h à 17h

Jedi de 14h à 17h du 1er Avril au 30 Septembre

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

REGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITES BRUYANTES



La municipalité rappelle aux habitants de Grandparigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (ref: circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

Ces travaux de bricolage ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Manéo

Le véhicule Manéo c'est la solution pour vos déplacements. Plaquettes d'information disponibles en mairie et sur le site de la mairie.

Navette St Hilaire

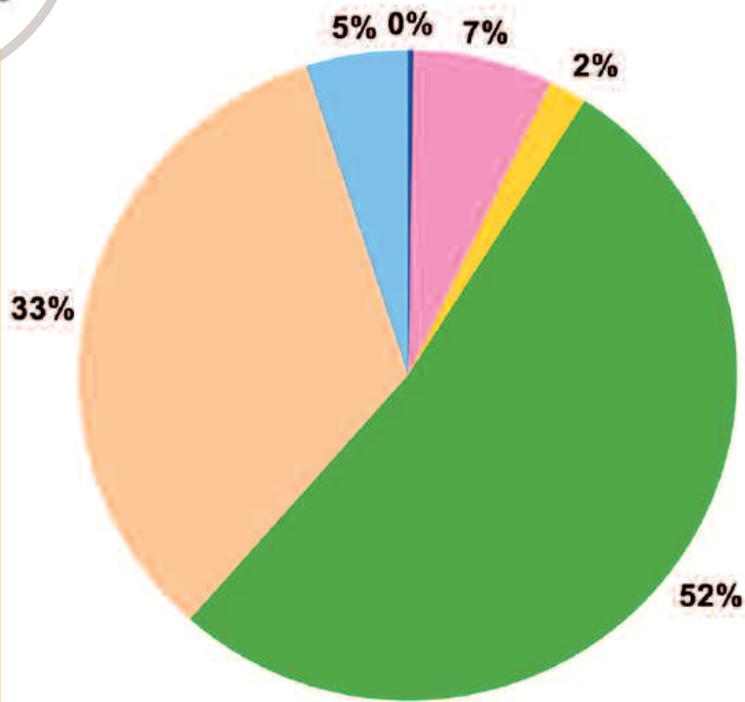
Des arrêts sur Grandparigny sont proposés sur la ligne A, les lundis et jeudis (zone commerciale, maison médicale). Cette navette est gratuite et accessible à tous, sauf aux scolaires.

Animaux en divagation

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.



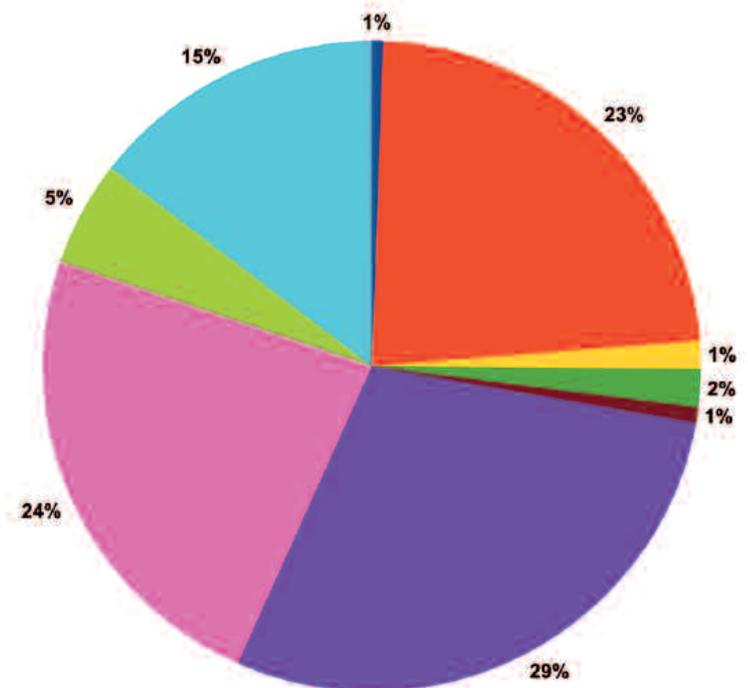
Dépenses investissement : 3 783 774 €



Frais d'étude : 10 200 € / 0,5 %
Mobilier : 264 900 € / 7%
Opérations patrimoniales: 71 000 € / 2 %
Voirie: 1 981 424 € / 52 %
Constructions : 1 263 960 € / 33 %
Remboursements emprunts : 189 000 € / 5 %

Recettes investissement : 3 783 774 €

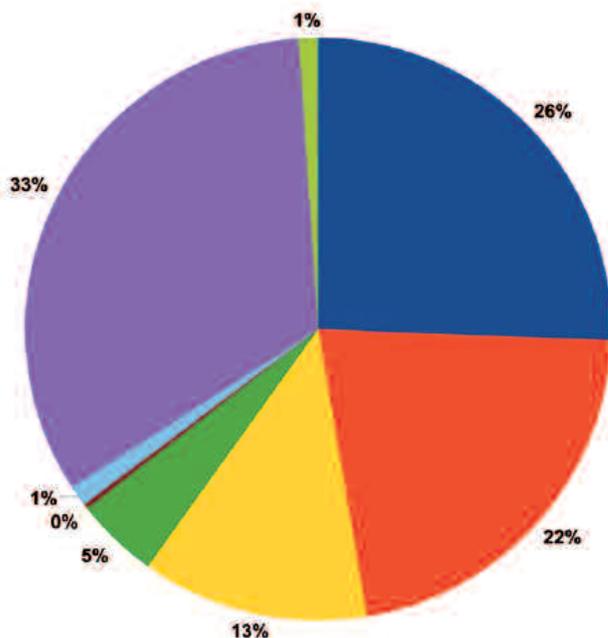
Excédent: 21 183 € / 1 %
Virement fonctionnement : 875 970 € / 23 %
Vente terrains: 52 556 € / 1 %
Opérations patrimoniales: 71 000€ / 2 %
Opération d'ordres 28 561 € / 1 %
Dotations fonds divers: 1 091 700 € / 29 %
Charges principales
TVA 200 000 €
Couverture déficit 878 700 €
Subventions 892 488 € / 24 %
Charges principales
Département 227 739 €
Etat 616 060 €
Réserve parlementaire 30 000 €
Région 15 689 €



Lotissements: 197 316 € / 5 %	Emprunts: 550 000 € / 15 %
-------------------------------	----------------------------



Dépenses fonctionnement : 2 652 053 €



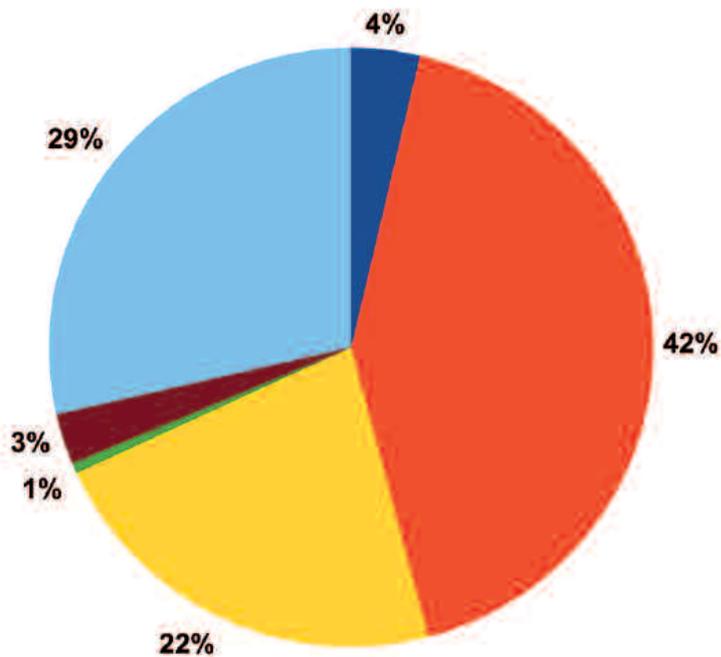
Opérations d'ordre:
28 558 € / 1%

Virement investissement:
875 970 € / 33%

Charges à caractère général: 678 528 € / 26 %	
Charges principales	
Fonctionnement écoles publiques (HC)	50 000 €
Energie électricité	67 000 €
Réserve	206 928 €
Charges de personnel: 575 790 € / 22 %	
Charges principales	
Personnel titulaire	285 000 €
Personnel non titulaire	58 000 €
Cotisations (URSSAF, retraite, assurances)	156 000 €
Autres charges: 332 190 € / 13 %	
Charges principales	
Déficit lotissements	153 649 €
Indemnités élus	85 000 €
Ecoles privées	18 000 €
Subventions associations	18 000 €
Reversement excédent eau au SDEAU	20 000 €
Atténuation de produits: 121 748 € / 5 %	
Dépenses imprévues: 7 000 € / 0,5 %	
Charges financières: 30 300 € / 1 %	

Recettes fonctionnement : 2 652 053 €

Produits des services: 97 500 € / 4%	
Charges principales	
Cantine garderie	70 000 €
Remboursement CDC	15 000 €
Impôts et taxes : 1 119 000 € / 43 %	
Charges principales	
Impôts directs	624 306 €
Reversement CDC	296 300 €
Taxes pylônes	81 084 €
Dotations et participations: 589 411 € / 22%	
Charges principales	
Etat	256 460 €
Solidarité rurale	191 810 €
Péréquation	41 796 €
Exonération taxe habitation	35 639 €
Atténuation de charges: 15 000 € / 1 %	



Autres produits de gestion courante
Location salles et logements
72 500 € / 3%

Excédent antérieur reporté :
758 388 € / 28%



Conseil Municipal

Compte-rendus des réunions du conseil du premier semestre

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Donnent un avis favorable pour :
 - une participation de 6 € par nuitée aux enfants de Grandparigny qui participent à des classes découvertes organisées par des écoles autres que celle de Grandparigny ;
 - sa participation aux frais de fonctionnement des écoles privées. Cette participation est plafonnée au montant du coût de fonctionnement de l'école publique de Grandparigny ;
 - la signature d'une convention avec l'Association Présence Verte des Côtes Normandes. Il s'agit ainsi de répondre, dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité ;
 - la réalisation de l'effacement des réseaux « du Champ du Chêne » ;
 - la rénovation de 15 luminaires « de la Rechangerie et de Pied d'argent, Rue de la vieille Rivière ».
- Approuvent :
 - le projet d'aménagement de la rue des Ecoles, commune de Parigny, proposé par le cabinet ATECOM ;
 - le projet de l'extension de la salle culturelle de Parigny proposé par M. Moulin architecte (V p. 8) ;
 - le projet de réaménagement des allées et de la clôture du cimetière de Milly (V p. 7) ;
 - les inventaires des zones humides et haies bocagères réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune ;
 - les devis présentés pour la rénovation du logement de Chèvreville pour un montant de 39 208,75 € HT ;
 - le devis présenté par la SARL FUNERAIRE LEPETIT d'un montant de 1680.00 € TTC pour la fourniture et pose d'un ossuaire dans le cimetière de la commune déléguée de Chèvreville ;
 - les devis présentés par les entreprises pour l'extension de la salle culturelle de Parigny (V p. 7).
- Déclarent à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuvent l'ensemble des différents comptes administratifs de la commune de Grandparigny soumis à son examen.
- Votent à l'unanimité les budgets primitifs d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2017 (p 4 et 5).
- Fixent :
 - le montant des subventions qui seront versées aux associations pour l'exercice 2017 : 13 655 €.
 - le montant de la cantine à 2,80 € pour les élèves et à 6 € pour les adultes.

Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie



L'agglomération Mt St Michel Normandie a été créée le 1er janvier 2017. Les 158 délégués, représentant 88 517 habitants, des 109 communes ont élu leur président : David Nicolas (maire d'Avranches) et 15 vice-présidents. Sur notre territoire, deux élus :

- **M. Gilbert Badiou**, maire de Saint-Hilaire-du-Harcouët, vice-président du pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët, en charge des marchés publics et des assurances ;
- **M. Gérard Loyer**, maire de Grandparigny, vice-président en charge du patrimoine, des bâtiments publics et du foncier.

“L'ampleur de la tâche qui nous incombe est importante puisque tout est désormais à construire ! A nous d'œuvrer rapidement pour faire de notre communauté d'agglomération rurale un territoire de projet, solidaire et uni, paré à répondre aux enjeux économiques, agricoles, touristiques et de santé. Nous devons aussi nous attacher à développer ses richesses et à optimiser ses atouts au sein d'une Région qui désormais devra compter sur nous. Conscients de ces objectifs, l'équipe élue le 7 janvier dernier et moi-même, toutes et tous animés par les principes essentiels de proximité, d'efficacité, de réactivité nous engageons dès à présent à faire preuve d'une grande disponibilité et d'une réelle assiduité dans le suivi des dossiers. Nous nous attacherons également au respect de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la fiscalité.”

David Nicolas.



Projets investissements

Chèvreville

- **Voirie : voies communales "Le Petit St Fresne", "La Herbéchére N°101": 700 m / 26 182 € HT**
- Rénovation du logement communal.
- Aménagement du réseau d'eaux pluviales dans le bourg.
- Acquisition :
 - matériel informatique ;
 - réfrigérateur de la salle de convivialité ;
 - illuminations de Noël.
- Fourniture et pose d'un "caveau provisoire et ossuaire."

Milly

- **Voirie : voies communales "La Chaperonnière", "La Faisanderie", "Les Courcières": 1440 m / 42 985 € HT**
- Réaménagement :
 - des allées du cimetière et des clôtures ;
 - du lavoir ;
 - création d'un vestiaire à l'atelier.
- Aménagement du chemin "La Mariais".
- Fourniture et pose d'un ossuaire.
- Création d'un cheminement piéton entre les deux lotissements.
- Acquisition:
 - pots de fleurs et jardinières ;
 - cendriers ;
 - illuminations de Noël ;
 - tables et réfrigérateur pour la salle des fêtes.

Martigny

- **Voirie : voies communales "La Couverie", "La Grande Lande", "La Gontraie", "La Hodinière de Bas": 950 m / 20 892 € HT**
- Rénovation du presbytère, du lavoir.
- Aménagement paysager du bourg et haie du cimetière.
- Acquisition :
 - pots de fleurs, jardinières, tables de pique-nique ;
 - illuminations de Noël.

Parigny

- **Voirie : "Le Chemin du Lavoir", "La Gare": 190 m + trottoirs cabinet médical / 19 082 €**
- Agrandissement de la salle culturelle.
- Aménagement de la rue des "Ecoles".
- Programme accessibilité : école, mairie, toilettes extérieures, salle Roland Bernard.
- Acquisition de tablettes informatiques pour l'école.
- Fourniture et pose d'un ossuaire.

Grandparigny

- Acquisition:
 - d'un véhicule ;
 - remorque pour transport balayeuse ;
 - désherbeur thermique ;
 - compresseur ;
 - auto-laveuse pour l'école.
- Entretien des bâtiments communaux.
- Fleurissement des communes.

Ces investissements sont financés sur le budget municipal de la commune de Grandparigny. Il répond aux souhaits et aux projets de chaque Conseil Communal.

Les allées et les clôtures du cimetière de Milly
Coût : 63 488,10 €
Aide de l'Etat : 31 427 €
Soit : 45 % de subventions.

Salle culturelle de Parigny
Coût : 957 927 €
Aide de l'Etat :
extension 330 879 € ;
accessibilité 73 127 €.
Aide département : 92 000 €
Réserve parlementaire : 12 000 €
Soit : 508 000 € = 53 %
de subventions.

Aménagement de la rue des Ecoles Parigny
Le dossier de demande de subventions n'a pas été retenu par la préfecture. Nous allons solliciter une nouvelle demande en octobre, pour une réalisation des travaux au printemps 2018.



Travaux



Rue St-Berthevin commune déléguée de Parigny

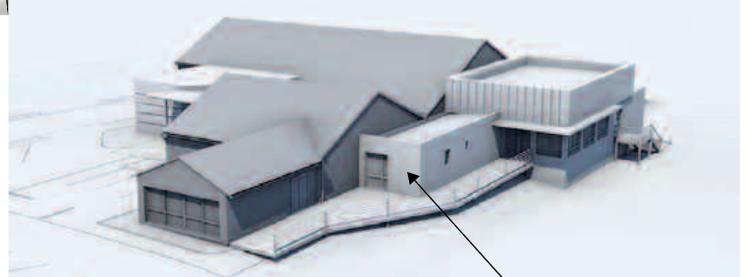
Les travaux commencés fin août 2016 se sont terminés en juin 2017. Nous tenons à remercier de leur compréhension tous les riverains et tous les usagers : les mesures de sécurité prises pour protéger le personnel étaient contraignantes mais nécessaires. Maintenant les piétons, les personnes à mobilité réduite, les cyclistes peuvent emprunter le trottoir partagé de la Place de l'Eglise à la Voie Verte. De l'autre côté de la chaussée, les trottoirs ont été réaménagés. Des plantations, des pelouses et du mobilier urbain compléteront cet aménagement. Enfin la création d'un rond point à la sortie de l'école apporte fluidité et sécurité.



Salle culturelle, commune déléguée de Parigny

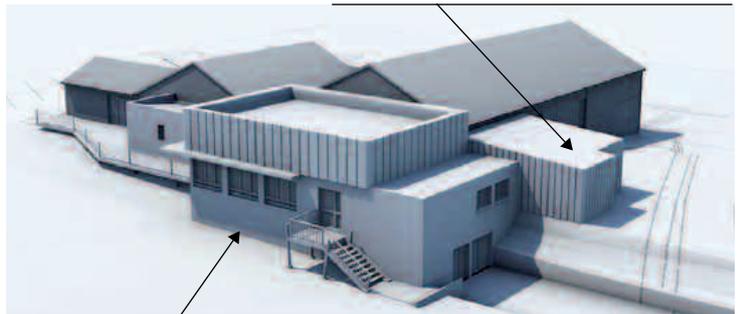
Ces travaux d'extension votés par le Conseil Municipal de Parigny en février 2015, confirmés par le conseil municipal de Grandparigny le 8 mars 2016, ont débuté en juin 2017. Ils sont prévus durer 11 mois.

Nous sommes là aussi conscients des désagréments causés par ces travaux auprès des usagers (cantine, associations, particuliers). M. Moulin, architecte, les artisans et nous-mêmes ferons tout ce qui est possible pour faciliter la tenue des manifestations prévues.



Création d'un local stockage cantine.

Agrandissement local rangement.



Extension salle de réunion de 100 m², séparée de la salle actuelle par une cloison mobile

Création de loges en sous-sol



Création de sanitaires

Création d'un hall d'entrée

Cette salle respectera les normes d'accessibilité et de sécurité.





Remplacement vitrail commune déléguée de Martigny

Ce vitrail, restauré à "l'Atelier du vitrail" de Trévières dans le calvados, doit retrouver sa place dans l'église de Martigny très bientôt. Il sera donc de nouveau possible d'admirer cette verrière offerte au XVI^e siècle par les Gosselin, seigneurs de Martigny. C'est un des vitraux majeurs de la Manche. Le thème de cette verrière est la Sainte Parenté de la Vierge Marie. Il était nécessaire d'intervenir sur la métallerie (plomb et étain), sur les verres et sur l'étanchéité.

Après dépose du vitrail, le travail en atelier a consisté en : un nettoyage de l'ensemble du vitrail, une restauration ou un remplacement des pièces endommagées, une reprise des zones ternies par peinture à froid, une mise en œuvre de joints en plomb, un remplacement des fixations.



État d'origine (détail)



Reconstitution en cours



État d'origine (détail)



Reconstitution en cours



MM. Aurélien JOUENNE et Florian CAHU.



M. Daniel LAISNÉ.

Fleurissement dans notre commune

Notre commune a reçu le diplôme "Prix Spécial Commune Nouvelle" pour l'année 2016. Nous allons poursuivre cette action et l'amplifier dans l'ensemble des quatre communes déléguées. Il nous faut féliciter le personnel en charge de ce fleurissement ; 156 jardinières soit 1897 godets, 5 460 litres de terreau et 75 kg d'engrais ont été utilisés pour les quatre communes.





Secrétariat



Depuis le 1^{er} janvier 2017 Mme Aurélie Thébaud occupe le poste de secrétaire à l'accueil de la mairie de Grandparigny les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Actualités



Depuis le 1^{er} mai 2017 Mme Sandra Jouatel remplace Mme Estelle Marie Dit Dinard à la permanence de la mairie de Chèvreville le lundi de 15 h 30 à 18 h.

État Civil

Selon les dispositions des articles 9 et 10 du Code Civil (aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée), toutes les publications qui font mention d'actes d'état civil sont illégales. Nous avons donc décidé de nous conformer à ces dispositions et ne publierons plus les noms des naissances, mariages et décès de la commune. Pour ce premier trimestre de l'année 2017, nous avons enregistré : 7 naissances, 2 mariages, 16 décès.

Carte d'identité



Depuis le 1^{er} mars la carte d'identité est une "carte d'identité biométrique". Toutes les mairies ne sont pas équipées de l'appareil électronique qui permet sa création. La mairie la plus proche de notre commune est la mairie de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Les secrétaires de nos mairies se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Chéquier Loisirs

Depuis la rentrée de septembre ce chéquier a été proposé aux enfants dont les parents résident à Grandparigny.

- 122 carnets d'une valeur de 30 € ont été retirés en mairie contre la somme de 3 €, soit 1761 €.

- A ce jour, 587 chèques ont été utilisés auprès de 10 associations et commerçants partenaires (loisir, sport, culture).

Devant ce bilan positif la municipalité reconduira cette initiative à la rentrée de septembre 2017 dans les mêmes conditions : un carnet de 10 chèques de 3 € contre la somme de 3 €.

Ces carnets seront disponibles en mairie les jeudis 7, 14 et 21 septembre, à partir de 16 h 15.

